

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 07 décembre 2021.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BOUZID Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : GRIMAULT David

Délibération n°2021-129

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE
AVENANT N°2**

Par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil municipal de Lamballe-Armor a approuvé le contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain publicitaire pour une durée de 12 ans à la société Abri Services et autorisé sa signature par le Maire. Par un premier avenant, la Ville de Lamballe-Armor a acté l'absorption de la société Abri Services par la société JCDECAUX.

Il est proposé de conclure un avenant n°2 à ce contrat pour prendre en compte les modifications suivantes :

- Instituer une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 50 € (non assujettissement à la T.V.A) par planimètre ;
- Mettre en place 6 planimètres et 2 panneaux d'affichage libre supplémentaires, en particulier sur les communes déléguées de Morieux et Planguenoual, suite à la création de la commune nouvelle dans un souci d'harmonisation ;
- Prolonger la durée du contrat d'un an pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire.

Considérant la transmission du projet d'avenant n°2 aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications au contrat de concession portant sur l'institution d'une redevance d'occupation du domaine public, sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation

de mobilier urbain publicitaire sur la commune de Lamballe-Armor et sur la prolongation de la durée du contrat d'un an,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant avec la société JCDECAUX et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

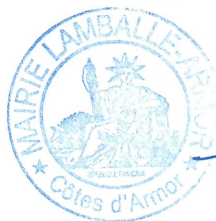
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]